

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Élections sénatoriales 2020**

Besançon, le 01 septembre 2020

Dépôt de candidatures

La date de l'élection des sénateurs des départements de la série soumise à renouvellement, dont fait partie le Doubs, a été fixée au **27 septembre 2020**.

A cette occasion, 1649 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et délégués des communes) seront appelés à élire les 3 sénateurs du département, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (un seul tour).

Les candidats aux élections sénatoriales devront déclarer leur candidature **entre le lundi 7 septembre et le vendredi 11 septembre 2020** au bureau des élections de la Préfecture situé à l'Espace Chamars, 3 avenue de la Gare d'Eau à Besançon.

Les candidats seront reçus **de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h (jusqu'à 18 h le vendredi 11 septembre)**. Un reçu provisoire leur sera délivré.

Aucun autre mode de déclaration, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et comporte deux candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Pour plus d'informations, les candidats peuvent se référer au mémento du candidat élaboré par le ministère de l'Intérieur et disponible aux adresses suivantes :

- sur le site internet du ministère de l'Intérieur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique Élections – Être candidat)
- sur le site Internet départemental de l'État : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (rubrique « Élections – élections sénatoriales 2020 »).